



Tarifs des honoraires de transaction, et de location.

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en des honoraires
au 23 janvier 2018

VENTE

Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel.*

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

de	1 €	à	100 000 €	le montant des honoraires sont de	9,3%	forfait minimum de 2000€.
de	101 000 €	à	600 000 €		7,3%	
de	plus de 601 000 €				6,3%	

Immobilier professionnel

Immeubles professionnels, commerciaux et industriels, fonds de commerces, cession de bail 9,3% H.T. avec un forfait minimum de 5.000€ H.T. *à la charge du preneur*.

LOCATION

Locaux d'habitation.*

Frais de visite et de rédaction de bail, *honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur.*

Zones tendues 20 € TTC par m².

(Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Obberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reischtett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim).

Zones détendues, 16 € TTC par m².

Locaux commerciaux, industriels et tertiaires (avec ou sans pas de porte).

9,3% H.T. du loyer triennal à la charge du preneur.

Divers

Frais d'état des lieux 6 € TTC par m², *honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le preneur.*

Rédaction de bail sur de demande, 10€ par m² / 8€ par m² en fonction de la zone, *honoraires à la charge du demandeur*.

* TVA applicable de 20%.

Transactions sur immeuble et fonds de commerce
46 rue du Fbg de Pierre - 67000 Strasbourg
03 88 68 27 25 - contact@agence-ik.fr
Sarl au capital de 8000€, Siret n° 452 436 819 RCS Strasbourg
Carte professionnel CPI 6701 2016 000 010 374 délivrée par le CCI de Strasbourg

